

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 08 Novembre 2016

Membres présents :

Collège « professeurs » : Richard LE NAOUR, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Lissan AFILAL, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Cécile BRION, Féthi CHEBLI, Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Cédric JACQUARD, Marie-Pierre CURUTCHET, Leila BENSALAH, Jimmy MOREL

Collège « BIATSS » : Corinne JUPILLAT, Emmanuel BONNET, Régis MARION

Collège « étudiants » : Adrien MEUNIER, Thomas DOGNA, Mathilde BOUQUIN

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Jean-Pierre BELFIE, Annie BECRET

Membres représentés :

Mme Aude LAQUERRIERE-LACROIX et Mme Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Mme Isabelle VILLENA a donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

M. Pacôme SIENTZOFF a donné pouvoir à Mathilde BOUQUIN.

M. Etienne COTIN a donné pouvoir à Thomas DOGNA.

Mme Sandrine HENRY a donné pouvoir à Cécile BRION.

Mme Cindy CARRE a donné pouvoir à Aomar HADJADJ.

Mme Virginie BRULE-PINTAUX a donné pouvoir à Cédric JACQUARD.

M. Didier MELAN et M. Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Membres de droit :

- Guillaume GELLE, Président de l'université (voix délibérative)

Invités de droit :

- Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

Invités : Carine EL BEKRI, Laurent GODART, Marie OLIVIER, Didier MARCOTTE, Louis-Frédéric JACQUELIN, Anne JUSSIAUME, Abdelaziz HAMZAOU

Membres excusés : Mme Irène LECCA, Mme Muriel SINANIDES

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures, par M. Guillaume GELLE, Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Une minute de silence est demandée en l'hommage de M. Omar AABOUBI, Professeur au sein du laboratoire d'ingénierie et sciences des matériaux (LISM).

M. Olivier DUPERON donne lecture de l'ordre du jour. Il propose aux administrateurs un ajout à l'ordre du jour, au niveau des questions financières, concernant les primes de fin d'années pour les personnels BIATSS. Après acceptation de cet ajout, l'ordre du jour est :

1°) Adoption du procès-verbal du CA du 21 Juin 2016

2°) Points d'information

3°) Questions financières

- Budget rectificatif n°1-2016
- Prime d'intéressement aux personnels BIATSS

4°) Présentation du dossier d'expertise du Campus 3000 à Châlons-en-Champagne

5°) Questions pédagogiques

- Demande de création de la Licence Professionnelle Sûreté Nucléaire
- Rapport d'évaluation des DUT

6°) Rapport d'évaluation des écoles doctorales

7°) Questions statutaires :

- Statuts du SUAPS

8°) Elections internes

- Fondation universitaire : élection des membres du Conseil de Gestion Collège « des représentants de l'établissement »

M. Olivier DUPERON ajoute qu'il n'y a pas eu de questions diverses, seulement des demandes d'informations auxquelles il a été répondu par écrit.

M. Le Président indique que ces questions diverses concernent l'administration générale de l'établissement. Les réponses ont été faites par écrit et M. Le Président estime que ce point ne doit pas faire l'objet d'une intervention au sein du CA. Il souhaite que le CA soit un lieu où l'on élabore la stratégie de l'établissement. M. Richard le NAOUR souhaite savoir à quel moment la réponse est rendue publique. M. Olivier DUPERON ajoute que le critère de distinction se situe par rapport à ce qui relève de la politique de l'établissement. En effet, soit une question diverse est traitée en séance à l'oral lorsqu'elle relève de la stratégie de l'établissement, soit elle relève du droit d'information des conseillers et elle peut se matérialiser par une réponse par écrit.

1°) Adoption du procès-verbal du CA du 21 Juin 2016

- Adoption du procès-verbal du CA du 21 Juin 2016

M. Olivier DUPERON indique que ce procès-verbal avait été reporté suite à une modification (page 7). M. Aomar HADJADJ constate que ce n'est pas exactement ce qu'il avait proposé. Il revient notamment sur le volet indemnitaire des PCA. M. le Président indique que la politique indemnitaire n'a pas été abordée dans le cadre du PREF, et qu'elle devra être abordée. Dans le cadre du PREF, cela concernait des mesures HRS et PRP. M. le Président ajoute que les PCA vont devoir faire l'objet d'un travail au niveau du CA.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 21 Juin 2016, à l'unanimité.

2°) Points d'information

- Recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services :

M. le Président indique que l'Université a recruté un nouveau Directeur Général des Services, M. Jean PIERI. Il est actuellement Directeur général des services adjoint de l'Université de Strasbourg, en charge du Pôle ressources. Auparavant, il exerçait les fonctions de Secrétaire Général Adjoint à Agro Paris Tech. Il rejoindra l'URCA à compter du 01 Décembre 2016 et rencontrera l'ensemble des Directeurs de services et de composantes dans un premier temps, puis l'ensemble des acteurs de l'Université.

M. Aomar HADJADJ souhaite connaître la suite de la carrière professionnelle de Mme Daouya BERKA. M. le Président indique que Mme Daouya BERKA est pressentie pour être Secrétaire Générale au sein de la COMUE Sorbonne Paris Cité, avec une prise de fonctions fixée également au 1^{er} Décembre 2016.

- Visite de l'Inspection Générale :

M. le Président évoque la visite des inspecteurs généraux en Octobre, afin de finaliser certains dossiers, et notamment travailler à partir du budget rectificatif. Ils seront présents à l'Université les 22 et 23 Novembre 2016. En effet, un audit approfondi a été demandé, il concernera la mise en place de la cartographie économique de l'Université, qui permettra rapidement d'évaluer l'affectation des moyens de l'université. Cet audit constituera un outil de pilotage permettant d'être plus performant. M. le Président indique que cet audit était réalisé à la demande de l'équipe précédente. Il est en attente d'un rapport écrit de leur part.

M. Lissan AFILAL souhaite savoir si cela émane de la DGESIP, au niveau de la cartographie économique. M. le Président répond qu'il s'agit de l'inspection générale. L'idée est que l'URCA soit capable de ventiler son budget par unité. Il espère que cet outil sera opérationnel pour la préparation du budget 2018.

M. Richard LE NAOUR souhaite connaître la date de communication de cet audit, demandé par l'équipe précédente. M. le Président indique que les inspecteurs devaient écrire un rapport intermédiaire. Le Président est toujours en attente de sa réception. Cependant, le rapport par le Cabinet YMAGO sur ce sujet a été transmis aux administrateurs. Il ajoute qu'à l'occasion de chaque élaboration de projet de budget, une discussion interne a lieu avec l'IGAENR puis avec les services du rectorat.

3°) Questions financières

3.1 Budget rectificatif n°1-2016

M. le Président indique qu'un projet de budget rectificatif a été élaboré. En effet, dans le cadre de l'exercice classique de l'année, un certain nombre de nouvelles recettes doivent être enregistrées, souvent assorties de nouvelles dépenses. Une progression des outils de suivi de la masse salariale a pu être constatée, qui a permis d'affiner le volet dépenses de masse salariale. Globalement, l'exécution devait se situer en dessous des 162,2 millions d'€ et doit être mise en rapport avec les recettes. Une fragilité au niveau de la réalisation des recettes peut être constatée, avec une incertitude de savoir si le niveau de recettes réellement définies dans le budget initial sera atteint. Le projet de budget a été soumis au rectorat, discuté avec Mme la Rectrice et a fait l'objet d'un avis. M. le Président fait lecture de l'avis de Mme la Rectrice. (cf. annexe)

M. Aomar HADJADJ souhaite connaître le lien entre la préparation du BR1 et la coupure du logiciel SIFAC. M. Le Président indique qu'il s'agit d'un acte technique et que M. Laurent GODART apportera une réponse après la présentation.

M. Laurent GODART présente le BR1 (cf. annexe).

-Tableau du plafond d'emplois

M. Emmanuel BONNET a une question sur le tableau du plafond des emplois. M. Laurent GODART indique qu'il y a un double plafond. D'une part, un plafond de masse salariale et d'autre part un plafond d'équivalent temps plein. Actuellement, une problématique est présente au niveau de la masse salariale, car l'université se situe au-delà de 80% du budget total. On peut considérer que le montant de la masse salariale est supérieur à celui que l'Université devrait avoir. En revanche, au niveau des emplois sous plafond Etat, on se situe en-dessous du plafond autorisé. M. Emmanuel BONNET constate qu'au niveau des chiffres annoncés sur la masse salariale, une réduction de la masse salariale est consommée. On pourrait s'attendre à avoir moins d'emplois que dans le budget initial. M. Laurent GODART indique que la réduction porte notamment sur quelques vacances de postes. Il ne modifie pas le plafond. Il apporte une réduction du nombre d'heures complémentaires. M. Emmanuel BONNET indique qu'un différentiel de 84 emplois est présent par rapport au budget initial sur la masse globale. (2383 emplois contre 2299 emplois). Il souhaite donc savoir si le budget initial était sincère, car le différentiel est important (84 emplois sur l'université). M. Laurent GODART indique que ces données sous plafond état ont été données par rapport aux informations. M. le Président indique que la sincérité du budget se situe au niveau des chiffres. Cela montre bien qu'il faut une montée en compétences des services au sein de l'université, avec l'élaboration de tableaux stables. Ce tableau correspond plus à la réalité que les tableaux précédents.

Mme Daouya BERKA indique que dans le document transmis au rectorat, le plafond Etat était de 2117, avec un écart de 16. Sur les ressources propres, un écart de 16 est constaté dans l'autre sens.

M. Emmanuel BONNET indique que les documents en sa possession proviennent de la liste de diffusion du CA.

M. Lissan AFILAL indique un problème au niveau de l'accès aux documents de CA du 15 Juin 2016 sur la liste de diffusion.

M. le Président estime qu'il faut progresser au niveau des outils de pilotage et le suivi financier. Cela nécessite également de mettre à profit l'accompagnement du rectorat et de l'IGAENR.

-Tableau des autorisations budgétaires

M. Richard LE NAOUR s'interroge sur le solde budgétaire de la fondation. M. Laurent GODART précise qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas encore « d'actions » de la fondation. Elle doit disposer de son propre conseil de gestion. Actuellement, la fondation a procédé à des appels de fonds, et certains versements ont été réalisés des comptes de l'URCA vers ceux de la fondation. Ces sommes doivent être tracées et suivies dans le fonds de roulement de l'établissement pour une utilisation réservée à la fondation. M. Richard le NAOUR souhaite avoir des précisions sur les encaissements d'opérations sur comptes de tiers. Il souhaite savoir s'il s'agit de la récupération de la TVA. M. Laurent GODART répond par l'affirmative. M. Richard LE NAOUR indique que certaines années la TVA n'était pas récupérée. Il souhaite savoir si cela englobe les années où la TVA n'a pas été recouvrée ainsi que la TVA de 2016. M. Laurent GODART indique que cela englobe seulement la TVA de 2016. La régularisation a été passée courant 2015. Il s'agit de l'activité récurrente de l'établissement.

-Tableau sur la situation patrimoniale

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si la capacité d'autofinancement est directement dépendante des amortissements. Il souhaite connaître les suites données à l'inventaire physique effectué l'année dernière. M. Laurent GODART indique que l'inventaire physique a effectivement été réalisé l'année dernière et a généré une première série de corrections, certains points restant à lever cette année. La méthode a été validée avec le commissaire aux comptes. Une partie restant à calculer va permettre d'identifier le montant de la correction à placer sur les amortissements. La variation sera assez faible sur le montant de la dotation et le montant de la reprise et une correction sera proposée lors du compte financier. Une estimation a été faite en Juin et une correction favorable pour l'établissement sera de l'ordre de 200 000 € à 300 000 €, sous réserve de finaliser complètement l'opération.

M. Lissan AFILAL remarque que pour les recettes d'investissements, l'explication donnée dans le document n'est pas très claire. Il est indiqué que cette recette a été prise en compte dans le cadre du BR1. M. Le Président indique que les 875 000 € ont été mises dans le budget 2016, or une correction a été faite. M. Lissan AFILAL remarque qu'il s'agit presque d'une opération « blanche » étant donné qu'il n'y avait pas de recettes en face. Cela ne justifie cependant pas la raison pour laquelle moins d'investissements sont faits. M. Laurent GODART indique qu'effectivement, cette opération de 875 000 € est sèche pour l'établissement. Normalement, on aurait dû se retrouver avec du financement d'investissements à hauteur de 875 000 € de moins que ce qui avait été prévu initialement. Afin de pouvoir équilibrer cette opération, un passage en revue de l'ensemble des opérations réalisées par la direction du patrimoine a été fait.

M. Lissan AFILAL a une remarque sur la forme et la façon d'appréhender les documents. Il souligne en premier lieu qu'un effort de pédagogie est réalisé. Néanmoins, dans la présentation des documents, il est difficile de suivre entre le document « BR1 note de présentation » et les autres documents. Au sein du CA, les choix politiques sont importants. Un certain nombre de choses peuvent être abordées en

commission des moyens, notamment au niveau de la cohérence avec les chiffres. Il faut discuter sur les choix qui ont été faits ; par exemple, le choix d'abonder le fonds de roulement est bien, mais dans le contexte actuel, il aurait été souhaitable d'essayer de « desserrer l'étau ». Il prend un autre exemple, sur la masse salariale. En effet, la crainte des tutelles était que la masse salariale soit trop basse. On continue à baisser la masse salariale actuellement. Au vu des documents, il ne voit pas les choix politiques opérés.

M. Le Président indique qu'il s'agit d'un budget rectificatif. En termes de choix politique, ce sont des ajustements par rapport au budget initial. Un pilotage de la masse salariale plus fin permet une marge de manœuvre (un peu plus de 600 000 €) pour pouvoir mieux fonctionner. Une partie sera basculée vers le budget fonctionnement. Il n'est pas possible d'aller au-delà car une incertitude sur les recettes est présente. Il s'agit d'une gestion prudentielle, le choix fait est en cohérence avec le budget initial. Des précautions avaient été prises sur la masse salariale dans le budget de l'exécution 2016. M. le Président rappelle que dans le dialogue avec l'IGAENR, une marge de 1 million d'€ était possible. Dans le budget initial 2016, ce million a été affecté au budget masse salariale, afin d'assurer les dépenses de personnels. Désormais, il est possible d'effectuer l'opération inverse, et c'est ce qui est proposé dans le cadre du budget rectificatif. Le choix politique est celui de l'ajustement en cours d'année.

M. Lissan AFILAL constate qu'il ne s'agit pas d'un BR technique. En effet, des choix politiques ont été faits. M. le Président mentionne que le choix était d'assurer le fonctionnement de l'université au mieux. M. Lissan AFILAL relève que l'exécution de la masse salariale est en-dessous. Un certain nombre de mesures ont été prises. M. Le Président précise qu'au départ, le montant de 161,2 millions d'euros n'était pas tenable et 162,2 millions d'euros était une marge de sécurité suffisante. Dans l'exécution, il y a 400 000 euros de marge de sécurité, et un basculement de 600 000 euros vers la masse salariale. Il s'agit d'un pilotage réactualisé en cours d'année en fonction des indicateurs.

M. Lissan AFILAL indique que ce n'est pas un budget rectificatif technique. Il intervient sur les effectifs et le choix de calcul des 400 000 euros, il n'a pas bien compris la démarche. Il indique que le fait de dire qu'il y a une baisse de 10%, puis faire des calculs sur les proratas et arriver à faire baisser les recettes prévisionnelles concernant les inscriptions de 400 000 euros apparaît excessif. Un raisonnement similaire conduit à une baisse aux environs seulement de 160 000 €.

M. le Président indique qu'il était étonné que fin octobre, les droits de scolarité encaissés ne soient pas déversés dans SIFAC. Une incertitude est présente, car les étudiants sont inscrits, mais sans les recettes correspondantes. Un encaissement de 50% des frais de scolarité a été fait. Dans le suivi des effectifs étudiants, une baisse de 10% en dessous du nombre d'inscriptions de l'année dernière est constatée. Dans le PREF, une augmentation de 8% était prévue. Un réajustement a été réalisé.

M. Lissan AFILAL souhaite savoir la raison de cette baisse d'effectifs. M. Le Président précise que la baisse d'effectifs est liée à la fermeture de l'enseignement à distance de psychologie, ainsi que la clôture des inscriptions un peu plus tôt dans certaines composantes. M. Lissan AFILAL constate que cela a un impact important. M. Le Président précise que dans la dotation pour le budget 2017, 100 millions d'euros sont consacrées à l'augmentation du nombre d'étudiants pour 3 ans. Une augmentation de la SCSP aura lieu l'année prochaine, consécutivement à la hausse des étudiants constatée ces 3 dernières années. M. le Président ajoute que les capacités d'accueils n'ont pas été atteintes, cela est peut-être dû à un manque de communication. Dans certaines composantes, des augmentations inattendues sont présentes dans certaines disciplines.

Mme Leila BENSALAH indique que la limitation des étudiants en psychologie s'est autorégulée. Il faut imaginer que les étudiants vont s'inscrire dans d'autres disciplines, ou vont dans d'autres établissements. Mme Leila BENSALAH indique que l'URCA doit être attractive. M. Le Président indique que la répartition globale est importante, il y a également la répartition sur les sites de l'université. Une vraie analyse détaillée est présente. Mme Leila BENSALAH constate que pour le moment, les chiffres ne sont pas complets. Elle estime judicieux d'en rediscuter lorsqu'il y a aura l'ensemble des droits de scolarité des étudiants.

M. Richard LE NAOUR relève que la mandature précédente indiquait une explosion démographique des étudiants dans la région, cela permettrait d'avoir des projections avec l'augmentation d'inscrits. Cela apparaît assez compliqué car les projections étaient basées sur des entrées de recettes basées sur ces inscriptions. M. Richard LE NAOUR souhaite connaître le pourcentage de dépenses liées aux heures complémentaires dans la masse salariale. M. Le Président indique qu'il n'a pas l'information en sa possession. M. Richard LE NAOUR souhaite savoir comment il est possible de stabiliser les budgets sans cette information-là. M. le Président indique que des prévisions sont faites avec des objectifs sur les heures complémentaires. Il n'y aura pas de phénomène d'heures complémentaires massifs au 1^{er} trimestre. Dans le dialogue de gestion avec les composantes, le suivi des heures complémentaires est important. Au niveau des services prévisionnels 2016-2017, les objectifs sont tenus. M. Richard LE NAOUR souhaite savoir pourquoi il faut encore augmenter les enveloppes afin de pouvoir finir l'année. M. Thierry LETELLIER indique que 3 dialogues de gestions depuis le mois de Mai avec les composantes ont été tenus. Il indique que ce sont des dépenses incompressibles et non pas des dépenses de confort. M. Le Président ajoute qu'il y a une question de méthodologie dans l'élaboration du budget. Un vrai problème est présent sur le fléchage des ressources propres. Des ajustements ont été faits, car des ressources propres de composantes ou d'unités de recherche avaient été mal identifiées et il était difficile de les payer tant le budget était tendu dans l'exécution. M. Le Président ajoute qu'il faut changer de méthodologie de construction du budget pour 2018.

M. Richard LE NAOUR indique que sous l'équipe précédente, une vraie difficulté de définition des coûts environnés était présente. Il souhaite savoir si actuellement il est possible d'avoir une meilleure définition. En effet, l'équilibre et la faisabilité du budget vont dépendre également de cela. M. le Président rappelle que son élection est récente est qu'en l'espace de 6 mois, il est difficile de tout faire. Le travail sur les coûts environnés est en cours actuellement. Il ajoute qu'il dispose d'éléments de coûts environnés moyens, appliqués à d'autres universités, et des fourchettes permettant de les encadrer.

M. Thierry LETELLIER prend comme exemple le dossier d'expertise de Châlons. Le coût du m² se situe à 48 ou 49 euros. Sur les heures complémentaires, il y a une première ébauche de travail, proche des chiffres que certaines universités utilisent. Certains éléments peuvent influencer, notamment la dispersion des différents sites présents à l'université. M. Le Président indique que le coût est différent d'un site à un autre.

M. Richard LE NAOUR souhaite connaître la raison pour laquelle la somme de 241954 euros a été apportée au fonds de roulement et n'a pas été réinjecté au sein des unités de recherches, dans les plateformes afin d'apporter une dynamique. M. Le Président indique qu'il ne s'agit pas d'un choix, mais d'un calcul avec un certain nombre d'incertitudes.

M. Thomas DOGNA intervient au niveau de la diminution du nombre d'inscriptions des étudiants, il est en attente de l'analyse afin de savoir s'il s'agit d'un problème conjoncturel ou structurel afin de pouvoir avancer de manière pragmatique.

M. Féthi CHEBLI indique qu'il est assez surpris que la formation continue et la taxe d'apprentissage fassent partie des recettes globalisées. Il constate que ces recettes peuvent être dépensées de façon globalisée, alors que normalement la formation continue et la taxe d'apprentissage font partie des recettes fléchées. M. Laurent GODART indique que la formation continue et la taxe d'apprentissage sont des recettes pouvant être affectées à un certain périmètre de dépenses et ne répondent pas strictement à la définition de la recette fléchée. Il y a une liberté d'emploi de la taxe d'apprentissage pour financer soit du fonctionnement soit de l'investissement par exemple, mais les recettes fléchées doivent être effectivement utilisées pour un certain type d'opérations, qui reste néanmoins plus large que les recettes strictement fléchées, telles que définies réglementairement.

M. Féthi CHEBLI constate que tel que cela est présenté, cela signifie que ces ressources peuvent être dépensées pour n'importe quelle dépense. A titre d'exemple, lorsque la Région subventionne une formation, elle doit produire un budget et justifier que les dépenses vont vers cette formation. M. Laurent GODART précise qu'une réglementation est propre à la formation continue et confère elle-même l'utilisation des recettes vers certaines dépenses sans pour autant que l'on soit contraint de les utiliser. Toutefois, cela ne veut pas dire que la composante qui perçoit les recettes de la formation continue n'a pas la possibilité technique d'en faire un suivi et de présenter les justificatifs nécessaires. M. Féthi CHEBLI indique qu'il faut avoir une certaine vigilance pour ne pas dépenser. M. Laurent GODART ajoute qu'il est possible de mettre en place des suivis financiers.

Mme Leila BENSALAH souhaite savoir si le comité de pilotage du PREF a été consulté. M. le Président indique qu'il n'a pas été consulté sur le budget rectificatif et qu'il sera consulté pour l'élaboration du budget 2017, étant donné que le PREF s'étendra sur 2017, 2018 et 2019. M. Le Président précise que la construction d'un budget rectificatif découle beaucoup plus d'un impact d'un certain nombre d'indicateurs et d'un réajustement des montants que d'un choix politique. Il indique que malheureusement l'université n'est pas capable de pouvoir faire ces choix-là, étant donné les faiblesses sur le volet recettes du budget. La question de la masse salariale est très délicate, car elle impacte deux années.

M. Richard LE NAOUR indique que lorsqu'il est possible de dégager un excédent, celui-ci doit servir en effet à redynamiser l'activité de recherche, la valorisation et l'innovation. M. Le Président indique que la tension s'est localisée au niveau des dépenses de fonctionnement, et la proposition était de revenir à une hypothèse plus réaliste en termes de fonctionnement. Le budget va être saisi et il sera opérationnel à la fin de la semaine. La clôture des dépenses va se faire aux environs du 1^{er} décembre. Après un bref échange de vues, M. Le Président ajoute qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement insatisfaisant de l'université, car l'on se situe dans un vrai mode dégradé.

M. Laurent GODART précise qu'après des échanges entre la recherche et le SAIC, il a été mis en évidence une problématique du fonctionnement sur les unités de recherche. Un transfert de 200 000 € du SAIC vers la recherche pour le fonctionnement a été prévu. Le budget rectificatif sera mis en œuvre sur la direction de la recherche dans les 48h et permettra d'acter les 200 000 euros complémentaires permettant plus de fluidité dans les opérations réalisées par les différentes unités.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir la raison de la clôture du SIFAC pendant 10 jours. M. Laurent GODART précise que les équipes ont quasiment fini le travail de saisine du budget rectificatif. Dès demain, le budget pourra être basculé. Une confirmation sera faite dès que le budget sera basculé. Le blocage a eu lieu afin de vérifier que le budget est compatible avec les contraintes de SIFAC, il a fallu le rentrer dans le système d'information. Il a été bloqué afin de figer les opérations liées aux engagements.

Vote des tableaux du BR1

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'ensemble des tableaux du Budget rectificatif n°1-2016, comme suit :

- Vote du tableau des emplois du budget rectificatif

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau des emplois, avec 4 voix contre, 6 abstentions et 21 voix pour.

- Vote du tableau des autorisations budgétaires 2016 du budget rectificatif

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau sur les autorisations budgétaires 2016, avec 7 voix contre, 3 abstentions et 21 voix pour.

- Vote du tableau sur l'équilibre financier du budget rectificatif

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau sur l'équilibre financier, avec 7 voix contre, 3 abstentions et 21 voix pour.

- Vote du tableau sur la situation patrimoniale du budget rectificatif

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau sur la situation patrimoniale, avec 7 voix contre, 3 abstentions et 21 voix pour.

- Vote du tableau sur les opérations pluriannuelles du budget rectificatif

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau sur les opérations pluriannuelles, avec 7 voix contre, 3 abstentions et 21 voix pour.

3.2 Primes d'intéressement pour les personnels BIATSS

M. Olivier DUPERON précise qu'il s'agit d'un ajout à l'ordre du jour qui permettra le versement d'une prime sur la paie de Décembre 2016. Il indique qu'une proposition est faite avec deux niveaux de primes selon les modalités ci-dessous :

- Pour les agents titulaires BIATSS encore présents au mois de décembre 2016

- Pour les agents contractuels BIATSS (hors vacataires) présents au mois de décembre 2016 et ayant 4 mois d'ancienneté à l'URCA

BIATSS dont l'INM est inférieur ou égal à 364 : 330 € bruts

BIATSS dont l'INM est supérieur à 364 : 230 € bruts

M. Le Président précise que l'INM 364 est l'indice médian de l'établissement.

M. Emmanuel BONNET indique que le SNPTES estime que cette prime pourrait aider à autre chose, par exemple être plus en faveur de l'emploi. Un choix stratégique pourrait être fait. Il aurait été préférable d'utiliser, soit une portion de la somme, soit la totalité, en faveur de l'emploi statutaire. La campagne d'emplois est encore incertaine. En effet, beaucoup de contractuels sont présents sur le tableau des emplois. Depuis environ 10 ans, un reliquat est à redistribuer chaque année. Sous l'ancien mandat, des groupes de travail avaient été mis en place à ce sujet.

M. Régis MARION indique que l'on ne peut pas parler de reliquat. Certes, il est très difficile de s'opposer à cette prime, néanmoins il aurait été opportun d'anticiper. Il serait souhaitable, à l'avenir, d'avoir une véritable discussion sur cette prime-là. M. Le Président s'estime favorable à une discussion à ce sujet. Il avait annoncé qu'il y aurait une prime de fin d'années en 2016. Il s'agit d'un choix, dans une situation difficile de l'université où un surcroît d'activité est présent. Le PREF impacte tous les niveaux de l'université. Le choix a été fait de pérenniser cette prime de Noël, qui est attendue par beaucoup d'agents. Le débat est clairement ouvert sur la stratégie de l'établissement. M. Le Président indique qu'il est en faveur de l'emploi statutaire. Les contractuels ont vocation à devenir titulaires, en passant des concours.

M. Emmanuel BONNET souhaite que la discussion soit actée pour 2017. M. Le Président indique qu'une discussion sur l'indemnitaire concernant les BIATSS sera faite.

M. Richard LE NAOUR s'interroge, étant donné que la prime est reconduite chaque année, si elle pourrait être intégrée dans le salaire. Elle pourrait, dans ce cas, être prise en compte dans la retraite.

Le Conseil d'Administration approuve le versement d'une prime d'intéressement selon les conditions suivantes, avec 28 voix pour et 4 abstentions.

4°) Présentation du dossier d'expertise du Campus 3000 à Châlons-en-Champagne

M. Thierry LETELLIER indique qu'il s'agit d'une réflexion menée à Châlons-en-Champagne depuis un certain nombre d'années. Il s'agit d'un dossier obligatoire à valider avant de transmettre la maîtrise d'ouvrage à la collectivité. M. Thierry LETELLIER précise que l'université est un opérateur de l'Etat, par conséquent, l'université n'est pas libre de son patrimoine car il appartient à l'Etat. Il est donc nécessaire d'élaborer un dossier d'expertise au préalable. Une problématique similaire est constatée à Charleville-Mézières. Le dossier d'expertise sera transmis au rectorat pour analyse puis agréé par le préfet.

Mme Anne GALLOIS présente le dossier d'expertise (cf. annexe). La validation est obligatoire par le CA. Une instruction technique sera faite ensuite par le rectorat, puis un agrément par le préfet de région.

M. Richard LE NAOUR relève dans le dossier d'expertise (page 2) la phrase suivante « *Ce dossier ne relevant ni de l'opération Campus ni du CPER, il est inscrit au Contrat d'accompagnement à la redynamisation de Châlons-en-Champagne (...)*, alors qu'il est ensuite indiqué (page 4) que l'inscription du projet au contrat de redynamisation de Châlons-en-Champagne est rattaché au contrat de plan Etat-Régions 2015-2020 de la Champagne-Ardenne. M. Le Président précise qu'un projet antérieur était présent à Châlons, « Campus 3000 », avec le but d'atteindre 3000 étudiants. Ce projet immobilier a été vu avec l'IUT et l'ESPE. Il s'agit d'un projet de développement du site châlonnais. Ce projet met

en avant plusieurs réflexions (concernant les filières de l'IUT, de l'ESPE), qui seront discutées dans le cadre des nouvelles accréditations. Globalement, il s'agit d'avoir un site complet à Châlons qui permet aux étudiants post-bac d'étudier jusqu'au master. Il serait possible d'avoir des doctorants. L'intérêt d'avoir des doctorants sur place en site délocalisé permet d'avoir des « ressources vives » sur place. En termes d'aménagement du territoire, il s'agit de stabiliser les sites par le biais d'un cursus jusqu'au bac +5. Mme Anne GALLOIS indique que la phrase relevée par M. Richard LE NAOUR constitue une « phrase-type » car il s'agit de l'opération campus au sens national.

M. Richard LE NAOUR intervient sur les évolutions des effectifs étudiants (page 24 du document). Il souhaite savoir comment sera associée cette évolution des effectifs, par rapport aux campagnes d'emplois. M. Le Président indique que des projets de développement avec les composantes ont été faits ainsi que des projections d'emplois. M. Le Président tient à préciser qu'il n'y a pas d'engagement sur les effectifs étudiants et les campagnes d'emplois au sein de ce dossier d'expertise.

M. Richard LE NAOUR indique que dans ce cas, le projet n'est pas forcément ambitieux. M. Le Président mentionne que sur le projet pédagogique et de recherche, la question qui va se poser pour l'université est la mise en œuvre de l'offre de formation, avec une politique de sites équilibrée, et des objectifs scientifiques ambitieux sur les sites délocalisés. M. Le Président reconnaît que le souci dans le dossier est le financement de la partie de prise en charge par l'URCA concernant l'équipement, qui est un problème récurrent sur l'ensemble des dossiers, (siège de la présidence, campus châlons, campus Charleville, campus santé). Le CA va donc devoir anticiper l'équipement de ces bâtiments. Une part de négociation sera faite avec les financeurs potentiels. Dans les négociations actuelles, le financement n'est disponible que par la dotation propre de l'URCA. Il faut donc augmenter la capacité d'autofinancement pour financer les équipements et augmenter le fonds de roulement afin de faire du prélèvement pour réaliser ces investissements.

M. Thierry LETELLIER indique que le montage financier était fait et il n'était plus possible de négocier par rapport au premier équipement. Le travail a débuté sur la projection. Il faut une maîtrise des investissements de l'université dans sa stratégie.

M. Richard LE NAOUR intervient sur la note accompagnant le dossier et le montant de 5 Millions d'euros HT. Mme Anne GALLOIS précise qu'il y a la récupération de la TVA et le problème de l'assiette de calcul n'était pas encore résolu. Mme Anne GALLOIS ajoute que les collectivités doivent financer les deux tiers.

M. Régis MARION indique que le projet a été présenté devant le CHSCT mais pas devant le CT, il en déduit donc qu'il n'y aura pas d'impact sur l'emploi BIATSS, malgré le gain de surface de 26%. M. Le Président indique qu'ils sont tenus par des délais et qu'il était obligatoire de faire passer le dossier d'expertise au CA. La programmation des conseils a fait que cela devait passer aujourd'hui et cela devra passer au CT. Une planification de recrutement potentielle de personnels BIATSS et enseignants-chercheurs a été faite. La réalisation de ces opérations implique une augmentation des moyens humains à Châlons.

Mme Mathilde BOUQUIN intervient au titre des élus d'intercampus. Elle indique que ce projet vient améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Les associations étudiantes comptent sur l'université pour dynamiser le campus et la vie sur Châlons.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne valide le dossier d'expertise relatif au projet « Création d'un campus sur un site unique à Châlons-en-Champagne », à l'unanimité.

5°) Questions pédagogiques

- Création de la Licence Professionnelle Sûreté Nucléaire

M. Aomar HADJADJ souhaite intervenir sur le développement des sites délocalisés. Il souhaite savoir si un projet d'accompagnement de ces créations de filières par une création de postes correspondants sera fait. M. Le Président précise qu'il faut prendre en compte la réalisation de l'offre de formation (en termes de diplômes) et la mise en œuvre. Il ajoute qu'au sein des IUT, un certain nombre de filières sélectives existent, sur lesquelles on définit un certain nombre de groupes et cet aspect fera l'objet d'une discussion globale. Il souhaite une régulation de la charge d'enseignement. L'offre de formation doit être regardée dans l'intérêt des étudiants. Il n'y a donc pas forcément directement de lien entre la création d'un diplôme et la création d'un emploi, notamment dans des filières sélectives.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de la Licence professionnelle Sûreté Nucléaire, à l'unanimité.

- Rapport d'évaluation des DUT et des IUT (Reims Troyes)

M. Olivier DUPERON précise que ces rapports ont été vus en CFVU et adoptés à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le rapport d'évaluation des IUT et des DUT, à l'unanimité.

M. Aomar HADJADJ souhaite savoir la raison pour laquelle ce point est voté au CA. Mme Marie OLIVIER précise que les dossiers sont transmis soit au HCERES pour les diplômes de licence, licence professionnelle et master, ou à la CCN-IUT (commission consultative nationale des IUT) pour les DUT et départements d'IUT. Cela requiert un vote du CA.

6°) Rapports d'évaluation des écoles doctorales

Mme Marie OLIVIER indique que les rapports d'évaluation des écoles doctorales auraient dû être présentés en même temps que l'autoévaluation de l'établissement. Ces rapports ont déjà été transmis au HCERES. Ces dossiers contiennent l'autoévaluation des deux écoles doctorales existantes (SHS et STS) soumises à une double expertise croisée puisque les bilans ont été évalués par les directeurs des écoles doctorales et des experts externes. 4 projets sont présents. L'école doctorale SHS reste en l'état, l'école doctorale STS est scindée en 3 (AEBB, SFS, SIN). M. Le Président ajoute que pour l'école doctorale AEBB, un dialogue de co-accréditation est fait avec l'école doctorale ABIES porté par Paris Saclay et opéré par Agro Paris Tech. Le directeur de l'école doctorale ABIES devrait être présent pour la visite HCERES.

Mme Marie OLIVIER précise que les enjeux d'évaluation d'une école doctorale sont de vérifier que les doctorants ont vraiment une formation supplémentaire à leurs projets de recherche en laboratoire. Un contrat permettant d'assurer un suivi, des formations, de veiller à leur insertion professionnelle est signé.

M. Aomar HADJADJ intervient sur les HDR. Il indique que son laboratoire compte 17 HDR et il constate qu'il n'en retrouve que la moitié. M. Le Président demande à M. Aomar HADJADJ d'envoyer ses

remarques afin de corriger le dossier. M. Aomar HADJADJ a une remarque concernant la prochaine école doctorale SIN, il ne comprend pas la formule « physique et chimie de l'ingénieur ».

M. Le Président indique qu'il faut se rapprocher du porteur de projet, M. Rezak AYAD. Il précise qu'il s'agit d'un dossier pour une autoévaluation, puis un dialogue avec le HCERES et il va y avoir ensuite une procédure de demande d'accréditation. Le document est donc amendable. Ce résultat de projet a été piloté par Rezak AYAD, en concertation avec des directeurs d'unités qui se sont positionnés sur des mots-clés. Il propose à M. HADJADJ de regarder plutôt pour la deuxième phase pour l'amélioration du dossier. M. Aomar HADJADJ constate qu'il y avait « physique, chimie » mais pas « physique et chimie de l'ingénieur ». M. Jean-Claude MONBOISSE indique qu'il y aura 3 écoles doctorales, et les spécialités ne peuvent pas être identiques entre deux écoles doctorales. Il précise que « physique » et « chimie » constituent des spécialités de SFS. Il fallait trouver d'autres intitulés pour les autres écoles doctorales. M. Aomar HADJADJ mentionne que l'intitulé « physique et chimie de l'ingénieur » n'existe pas. Mme Marie OLIVIER rappelle que l'enjeu concerne plus la formation doctorale que le périmètre scientifique. M. le Président indique qu'il s'agit d'un ensemble de mots-clés sur lequel on peut se retrouver, et la réponse de M. Jean-Claude MONBOISSE permet véritablement d'éclairer le CA sur les choix faits. M. Aomar HADJADJ indique qu'au niveau du rattachement, il s'agissait de plusieurs mots-clés sur lesquels il fallait cocher et il constate qu'il n'y avait pas « physique et chimie de l'ingénieur ». M. Le Président explique que 2 écoles doctorales sont présentes. L'école doctorale SFS (sciences fondamentales santé) s'intéresse plutôt au caractère fondamental et l'autre école doctorale s'intéresse plutôt au caractère appliqué, à l'ingénierie. Le choix fait de la formulation doit être mis en rapport avec le domaine d'application.

M. Lissan AFILAL remarque que plusieurs détails sur les disciplines sont abordés et il souhaite savoir si ce rapport a été présenté au conseil académique ou au conseil scientifique. Mme Marie OLIVIER indique qu'étant donné qu'il s'agit de formations doctorales, elles ont été présentées en CFVU. M. Lissan AFILAL indique que le conseil académique aurait été plus judicieux pour donner un avis, car il comprend la partie recherche et la partie formation. M. Le Président précise que le débat a été véritablement constructif au niveau de l'établissement. Il s'agit d'une évaluation, les résultats de l'évaluation vont être regardés et cela pourra influencer sur la politique d'accréditation de la formation doctorale. C'est un débat global sur la stratégie scientifique de l'établissement. M. Lissan AFILAL relève que le problème est le manque d'informations de certains collègues. M. le Président ajoute que, concernant certains intitulés, par exemple concernant le matériau, celui-ci ne figure pas dans l'intitulé de l'école doctorale à l'heure actuelle. Tout le monde ne peut pas avoir sa discipline dans l'intitulé de l'école doctorale.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il faudra que les directeurs d'unités soient véritablement impliqués. Mme Marie OLIVIER rappelle que tous les directeurs d'unités ont rencontrés les porteurs de projet.

M. Richard LE NAOUR intervient au niveau de l'école doctorale STS et de son annexe 4 « potentiel encadrement », il constate que toutes les unités de santé ne sont pas représentées. M. le Président indique que pour la procédure d'évaluation des écoles doctorales, le dépôt d'un dossier ainsi qu'une visite sur site sont prévues. M. le Président rappelle que les observations sur les documents doivent être remontées. M. Richard LE NAOUR indique qu'il souhaite avoir communication des éléments dès le retour de l'autoévaluation. M. Le Président rappelle qu'il y aura des réponses à un certain nombre de points soulignés par les experts dans le cadre de l'autoévaluation, il faudra la diffuser afin d'y

apporter des corrections. En effet, une évaluation externe peut contenir des erreurs d'appréciation que l'établissement peut corriger.

M. Richard LE NAOUR intervient sur le nombre d'enseignants HDR encadrants. M. le Président précise une diversité de pratiques variable selon les disciplines. M. le Président ajoute que les experts des écoles doctorales sont toujours des directeurs d'écoles doctorales de périmètre très proche. Ils connaissent parfaitement les pratiques de l'ensemble des disciplines.

M. Cédric JACQUARD remarque que l'unité de recherche à laquelle il appartient (URVVC) ne fait partie d'aucune des 3 futures écoles doctorales. Il s'agit sans doute d'un oubli.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le rapport d'évaluation des écoles doctorales, avec l'intégration des corrections soulevées en séance, avec **26 voix pour, et 6 abstentions.***

7°) Questions statutaires

- 7.1 Statuts du SUAPS

M. Olivier DUPERON indique que, pour l'essentiel, il s'agit d'une mise en conformité des Statuts avec le cadre réglementaire, avec une révision de l'article sur le Directeur du SUAPS. De plus, la composition du Conseil des Sports est précisée dans les statuts, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le Conseil des Sports comprend 15 membres. L'article sur les missions du SUAPS a été revu.

M. Emmanuel BONNET a deux remarques. D'une part, au niveau des missions du SUAPS, il serait judicieux de mettre au niveau des missions « une offre d'activités physiques et sportives dédiée aux personnels et aux étudiants », il s'agit de la mission première du SUAPS et cette mission n'apparaît pas. D'autre part, une remarque de forme au niveau du Conseil des Sports, sur la composition « les 2 représentants des services administratifs » il faut indiquer soit « administratif et technique », soit BIATSS.

M. Hervé LAHEURTE indique que pour la remarque sur la composition, il s'agit d'une reprise des termes du code de l'éducation. Au niveau de la première remarque, il a été repris les missions identifiées par le GIDS. Il ne pense pas que la formulation « de définir l'organisation générale des APSA » soit restrictive. Il est possible de l'intégrer.

M. Olivier DUPERON indique que ces Statuts ont été présentés en commission des Statuts et adoptés à l'unanimité.

M. Emmanuel BONNET s'étonne que la commission des statuts n'ait pas relevé le fait qu'il ne soit mentionné que les « personnels administratifs ». M. Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une reprise des termes du code de l'éducation, mais que cela pourra être ajouté sans problème.

M. Emmanuel BONNET estime intéressant de mentionner le type de public dans le cadre des missions, et notamment de spécifier que c'est également dédié aux personnels de l'université.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modifications des statuts du SUAPS, avec l'intégration des modifications soulevées en séance, **à l'unanimité.***

8°) Elections internes

8.1 Fondation universitaire : élection des membres du Conseil de gestion Collège « des représentants de l'établissement »

Un représentant des usagers :

- Mme Mathilde BOUQUIN

Un représentant des personnels BIATSS :

- M. Emmanuel BONNET

4 représentants des enseignants et enseignants-chercheurs :

- M. Lissan AFILAL

- M. Richard LE NAOUR

- Mme Marie-Pierre CURUTCHET

- M. Cédric JACQUARD

M. Le Président rappelle qu'il a souhaité associer au maximum la représentation de l'établissement dans la proposition faite.

*Sur proposition du Président, Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve l'élection des membres du Conseil de Gestion Collège « Des représentants de l'établissement » comme suit, **à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

M. le Président précise que le prochain CA est prévu le 13 décembre 2016, avec pour ordre du jour le Budget 2017 et la campagne d'emplois 2017. L'horaire sera certainement avancé à 13h30.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

PCA : Primes de charges administratives

PREF: Plan de rétablissement de l'équilibre financier

PRP: Primes de responsabilités pédagogiques

DGESIP: Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

IMAGO: Cabinet d'expertise comptable

IGAENR: Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

BR1: Budget rectificatif n°1

SIFAC: système d'information financier, analytique et comptable

TVA: taxe sur la valeur ajoutée

SCSP: subvention pour charges de service public

SAIC: service d'activités industrielles et commerciales

BIATSS: personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé

INM: indice nouveau majoré

ESPE: école supérieure du professorat et de l'éducation

CHSCT: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CT: Comité technique

AEBB: agrosociétés, environnement, biotechnologies et bioéconomie

SFS: sciences fondamentales et santé

SIN: sciences de l'ingénieur et du numérique

HDR: habilitation à diriger des recherches

CFVU: Commission de la formation et de la vie universitaire

URVVC: unités de recherche vignes et vins de champagne

SUAPS: service universitaire des activités physiques et sportives

APSA: activités physiques, sportives et artistiques

ANNEXES

- **Annexe 1 : Avis de la rectrice sur le Budget rectificatif n°1**
- **Annexe 2 : Présentation du Budget rectificatif n°1**
- **Annexe 3 : Présentation du Dossier d'expertise relatif au regroupement des campus sur un site unique à Châlons-en-Champagne**
- **Annexe 4 : Statuts du SUAPS corrigés suite au CA**

ANNEXE 1 :

- Avis de la Rectrice sur le budget rectificatif n°1



Reims, le 4 novembre 2016

AVIS RELATIF AU BUDGET RECTIFICATIF 2016 N°1
PRESENTE PAR L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

L'Université de Reims Champagne-Ardenne présente un projet de budget rectificatif 2016 dont les grandes tendances sont cohérentes avec le plan de rétablissement de l'équilibre financier.

Les évolutions de ce budget rectificatif concernent une diminution de la masse salariale, un accroissement des recettes et des dépenses de fonctionnement et l'intégration de nouvelles recettes et dépenses d'investissement.

Ces orientations permettent une amélioration du résultat attendu pour l'année 2016. La capacité d'autofinancement progresse et si le fonds de roulement diminue légèrement comparé aux prévisions du budget initial 2016, il est en augmentation par rapport à l'exécuté 2015. Surtout, il permet de rester au niveau du seuil prudentiel recommandé.

Le dialogue de gestion avec les composantes, déterminant pour la construction de ce budget rectificatif, indique que l'établissement se donne les moyens de maintenir les objectifs annoncés dans le plan de rétablissement de l'équilibre.

Une attention particulière reste cependant à porter sur l'exécution des recettes qui sera capitale pour atteindre le résultat annoncé.

Au vu de ces éléments, et dans le cadre du suivi renforcé de l'établissement instauré au titre de l'article R719-109 du code de l'éducation, Je rends à ce jour un avis favorable au projet de budget rectificatif proposé par l'URCA.

La rectrice d'académie,
Chancelière des universités

Hélène Insei

ANNEXE 2 :

- Présentation du Budget rectificatif n°1**



Conseil d'Administration

08/11/2016

Budget Rectificatif 2016



Budget Rectificatif n° 1 - 2016

- Budget initial arrêté :

En dépenses

- Personnel : 162 200 000 €
- Fonctionnement : 23 425 056 €
- Investissement : 6 402 520 €

En recettes :

- SCSP : 161 264 745 €
- Ressources propres : 31 266 463 €
dont 4 644 070 € pour les investissements

- Nécessité de réaliser un BR 1 :

- Prise en compte de nouvelles recettes et de dépenses associées
- Besoin d'augmentation des enveloppes de dépenses de certaines composantes et services

=> Impacte sur les enveloppes de fonctionnement et d'investissement



Budget Rectificatif n° 1 - 2016

Fonctionnement :

- Recettes :
 - SCSP : + 328 443 €, dont 235 034 € de fonctionnement
 - Nouvelles recettes : + 734 404 €
 - Recettes en diminution :
 - - 207 489 € sur ressources propres des composantes
 - - 400 000 € sur les droits de scolarités
 - Dépenses :
 - Sur nouvelles recettes : + 691 756 €
 - Besoins complémentaires sans recettes associées : 790 733 € financé par SCSP complémentaire et réserve sur BI
- ⇒ reste à couvrir de 151 947 €



Budget Rectificatif n° 1 - 2016

Investissements :

- **Recettes :**

- Nouvelles recettes : + 430 553 €
- Recettes en diminution : - 875 000 €

- **Dépenses :**

- Sur nouvelles recettes : + 446 129 €
- Diminution des dépenses de patrimoine : - 409 725 €

Masse salariale :

- Maîtrise de la MS => montant ramené à 161,8 M€



Budget Rectificatif n° 1 - 2016

Equilibres budgétaires

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Personnel		191 800 000	Subventions de l'Etat		161 563 188 €
			Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention		35 009 751	Autres subventions		
			Autres produits		
TOTAL DES CHARGES (1)		196 809 751	TOTAL DES PRODUITS (2)		33 820 524 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		195 413 712 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		196 809 751 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		1 396 039 €
					196 809 751 €

Résultat BI	Résultat BR	Variation
-1,6 M€	-1,4 M€	+ 0,22 M€



Budget Rectificatif n° 1 - 2016

Equilibres budgétaires

- Evolution de la CAF

CAF BI	CAF BR	Variation
2,26 M€	2,48 M€	+ 0,22 M€

- Conséquence sur les équilibres investissements

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'auto-financement*		Capacité d'auto-financement*	2 481 255 €
Investissements	6 428 924 €	Financement de l'actif par l'État	923 557 €
		Autres ressources investissements	3 268 088 €
Remboursement des dettes financières	10 000 €	Augmentation des dettes financières	10 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 438 924 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 680 878 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (5)-(6)	241 954 €	prélèvement sur fonds de roulement (7) = (6)-(5)	241 954 €

- Evolution du fonds de roulement

Fdr BI	Fdr BR	Variation
15,93 M€	15,66 M€	+ 0,24 M€
31 jours	30 jours	





TABLEAUX PRÉSENTÉS POUR VOTE

BR 1 - 2016

Tableau n°1
Tableau des emplois - URCA Budget 2016

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global	
	permanents	CDI	En ETP	(1)	En ETP	(2)	(1)	(2)
Enseignants, enseignants-chercheurs,	permanents	CDI	1 097	9	1 097	9	1 097	9
	Non permanents	CDD	178	178	114	292	292	178
	Sibotal EC			1 284		114		1 398

BIATSS	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global	
	permanents	CDI	En ETP	(2)	En ETP	(3)	(2)	(3)
	permanents	CDI	659	38	659	18	659	56
	Non permanents	CDD	152	152	118	270	270	118
	Sibotal Biatss			849		136		985
	Totaux			2 133		250		2 383

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat **2 243**

Plafond global des emplois votés par le CA **2 483**

Note sur les modalités de renseignement du tableau
Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qui contiennent des décimales doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETP en fonction des catégories de personnel.
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case encadrée (4)).
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case encadrée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement.

Tableau 2
Autorisations budgétaires 2016 URCA

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

	Dépenses	
	AE	CP
Personnel	161 800 000 €	161 800 000 €
dont dépenses sur recettes fléchées	4 398 771 €	4 398 771 €
Fonctionnement	22 175 431 €	24 268 730 €
dont dépenses sur recettes fléchées	6 165 948 €	6 165 948 €
Investissement	9 038 518 €	6 438 924 €
dont dépenses sur recettes fléchées	6 787 557 €	3 753 434 €
TOTAL DES DÉPENSES	193 013 949 €	192 507 654 €
Solde budgétaire (déficit)		

	Recettes	
	Montants	
	178 324 875 €	Recettes globalisées
	161 593 188 €	Subvention pour charges de service public
	148 925 €	Autres financements de l'Etat
	3 727 696 €	Autres financements publics
	12 855 066 €	Recettes propres
	14 424 733 €	Recettes fléchées **
	235 358 €	Financements de l'Etat fléchés
	11 485 461 €	Autres financements publics fléchés
	2 723 914 €	Recettes propres fléchées
	192 749 608 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (bénéfice)	241 954 €	

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 4 Équilibre financier - URCA budget 2016

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) *	241 954 €
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
392 780 €	299 999 €
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire CFA</i>	164 735 €
<i>dont solde budgétaire Fondation</i>	<i>dont solde budgétaire Fondation</i>
10 000 €	170 000 €
Remboursements d'emprunts	Nouveaux emprunts
10 000 €	10 000 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
132 000 €	132 000 €
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
131 000 €	394 353 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1) Variation de trésorerie	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2) Variation de trésorerie
495 307 €	768 307 €
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
106 580 €	
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
388 727 €	
TOTAL DES BESOINS	TOTAL DES FINANCEMENTS
768 307 €	768 307 €

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 6
Situation patrimoniale - URCA budget 2016

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Personnel		161 800 000	Subventions de l'état		161 593 188 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention		35 009 751	Fiscalité affectée		
			Autres subventions		
			Autres produits		33 820 524 €
	TOTAL DES CHARGES (1)	196 809 751	TOTAL DES PRODUITS (2)		195 413 712 €
	<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>		<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>		1 396 039 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)		196 809 751 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		196 809 751 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 396 039 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 741 021 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 863 727 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- €
= CAF ou IAF*	2 481 255 €

* capacité d'autofinancement ou Insuffisance d'autofinancement



Tableau 6
Situation patrimoniale - URCA budget 2016

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*		Capacité d'autofinancement*	2 481 255 €
Investissements	6 428 924 €	Financement de l'actif par l'État	923 557 €
		Autres ressources investissements	3 266 066 €
Remboursement des dettes financières	10 000 €	Augmentation des dettes financières	10 000 €
		TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 680 878 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	241 954 €	prélevement sur fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	241 954 €
Variation du BESON en FONDS DE ROULEMENT	253 353 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	495 307 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	15 664 194 €
Niveau du BESON EN FONDS DE ROULEMENT	10 492 125 €
Niveau de la TRESORERIE	26 156 319 €

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - URCA budget 2016

Opérations	Montant de l'opération	Prélevement sur la recherche	Montant	Financements extérieurs		Rachats à effectuer
				au titre des opérations antérieures	En cours	
Opérations SAIC	(1)	(14)	(10)-(11)-(12)	(13)	(17)	(10)-(13)-(17)-(18)
Total SAIC	11 657 236 €		11 657 236 €	8 205 457 €	3 008 804 €	304 885 €
Contrats de recherche en cours 904 + NOUVEAUX CONTRATS 2016	29 077 654 €	- €	29 077 654 €	8 629 488 €	7 910 939 €	11 337 189 €
Total contrats de recherche UB 904	29 077 654 €	-	29 077 654 €	8 629 488 €	7 910 939 €	11 337 189 €

* y compris SGRP UB 904 pour 2 224 823, € et y compris autres financements publics globaux

Programmes des opérations de travaux et immobiliers

10PF-H012 réhabilitation de la comble	8 305 000	46 599	7 304 431	7 376 574	18 637	-
10PF-H024 mise en sécurité chéneau LIT de REIMS	725 000	168 000	539 000	539 000	-	200 000
10PF-H026 modification performance émeg. LIT de TROYES	3 830 616	1 712 342	1 682 758	1 682 758	-	1 364 210
10PF-H028 logiciel gestion du patrimoine	239 341	239 341	-	-	-	-
10PF-H029 mise en conformité des ascenseurs	451 000	241 000	210 000	210 000	-	-
10PF-H032 travaux d'accessibilité	889 610	88 610	600 000	600 000	-	-
12PF-H038 installation systèmes de chauffage	108 570	108 570	-	-	-	-
12PF-H038 installation vidéoprotection	165 000	135 110	49 890	49 890	-	-
12PF-H040 laitiu carbone	76 230	76 230	-	-	-	-
13PF-H011 dégradations corrigées	80 000	50 000	-	-	-	-
14AF-H047 aménagement des locaux SLUMP5	341 528	389 274	-	-	-	-
14AF-H053 aménagement de locaux pour l'exercice de startup	55 135	2 738	62 400	62 400	-	-
14AF-H058 aménagement des installations de chauffage MCH1	265 000	265 000	-	-	-	-
14AF-H081 travaux de rénovation d'immobiliers sur les sites	1 160 000	1 160 000	-	-	-	-
14AF-H082 équipement du BEH1 - bêt 18 campus Croix Rouge	600 600	620 500	-	-	-	-
14AF-H083 livra des travaux des commissions de sécurité	400 000	300 000	100 000	100 000	-	-
15AF-H115 mise aux normes des installations production de froid	100 000	97 614	2 188	100 000	-	2 188
rédaction d'un bâtiment pour l'activité nouvelle filière officineurs	110 000	110 000	-	-	-	-
rédaction du système d'endométrisation d'air de bêt 18 MCH1	160 000	160 000	-	-	-	-
rédaction des travaux de signalisation MCH1 et LIT	70 000	70 000	-	-	-	-
aménagement de la salle de cours C4 au QUT	80 000	80 000	-	-	-	-
aménagement du réseau Gaz MCH1	80 000	80 000	-	-	-	-
requalification des services techniques et salles exécutives	300 000	300 000	-	-	-	-
14AF-H027 travaux de rénovation non programmés	329 000	388 000	-	-	-	-
15AF-H082 travaux d'aménagement divers	130 000	165 700	-	-	-	-
rédaction des travaux de gymnase MCH1	80 000	80 000	-	-	-	-
acquisition de véhicules	25 000	25 000	-	-	-	-
acquisition et pose de mobilier/équipements pour le padronne	40 000	40 000	-	-	-	-
CPROGRAMME 100						
remplacement des pompes et équipements du bêt 18 MCH1	103 683	103 683	-	-	-	-
déclassement LIT Troyes - Croix Rouge- Pôle Santé	17 357	17 357	-	-	-	-
plan chauffage Croix Rouge - pôle santé- MCH1 - LIT 10 et 61	129 000	129 000	-	-	-	129 000
CPROGRAMME 101						
12PF-H04 étude terrain/état campus	611 073	611 573	100 500	100 500	-	-
14AF-H211 étude d'impact Burd	110 000	110 000	-	-	-	-
14AF-H212 étude élargie université	1 661 625	1 661 625	239 601	20 000	216 601	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	22 698 364	9 794 974	11 579 038	18 609 423	239 399	207 249

* LES 200 000 CORRESPONDENT A DES VIREMENTS INTERNES DE L'UT DE REIMS VERS L'UNIVERSITE (PDUJ) POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION; ILS SONT DONC DISCRETIONNEMENT VERSÉS PAR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE ALLIÉE.

ANNEXE 3 :

**- Présentation du Dossier d'expertise
relatif au regroupement des campus sur un
site unique à Châlons-en-Champagne**

REGROUPEMENT DES CAMPUS DE L'URCA SUR UN SITE UNIQUE À CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Présentation du dossier d'expertise Conseil d'Administration 8 novembre 2016 NOTE DE SYNTHÈSE

Le dossier d'expertise relatif au projet dénommé « Création d'un campus sur un site unique à Châlons-en-Champagne » répond aux exigences de la circulaire n° 2015-146 du 19 août 2015. Dorénavant, tous les projets immobiliers d'un montant supérieur à 3 M€ doivent faire l'objet d'une instruction d'expertise pour agrément par le préfet de région.

La présente note a pour objet de présenter le dossier d'expertise joint en annexe pour validation du CA URCA avant envoi au préfet de région pour instruction.

L'URCA compte de 2 pôles distincts de formation à Châlons-en-Champagne :

- l'ESPE, Bd Victor Hugo (bâtiment historique)
- l'IUT, rue de la Chaussée du Port (2 bâtiments datant de 1996 et 2000)

Après l'étude de différents scénarios d'évolution des campus, le regroupement sur le site de l'IUT est apparu le plus vertueux. À noter que le maintien de la situation actuelle génèrerait des interventions de sécurité/maintenance et isolation excédant les 8 M€ à court et moyen terme.

Principaux objectifs de l'opération

- **Participer au développement de l'enseignement supérieur à Châlons**, dans le cadre du CRSD (Contrat de Redynamisation du Site de Défense) - objectif 3000 étudiants en 2020 (tous établissements confondus)
- **Regroupement des activités d'enseignement (ESPE/IUT) et de recherche** sur un site unique (visibilité, optimisation, qualité de vie étudiante)
- **Développement d'un pôle d'excellence** (parcours complets : licence/master/doctorat) et d'un campus de la recherche et de l'innovation, en lien avec l'entreprise

Organisation du site et programme de l'opération

- **Conditions foncières :**

Le terrain d'emprise de la construction est propriété de la ville. Il est évalué à 163 000 € et pourra être mis à disposition du projet (à titre gratuit sous la forme d'une offre de concours), moyennant délibération de la collectivité châlonnaise.

- **Programme :**

Afin de répondre aux besoins et dans un objectif de mutualisation maximum, l'opération consiste à :

- **restructurer légèrement une partie des locaux existants** pour regrouper l'accueil, les espaces d'administration et bureaux des personnels.



- **construire un bâtiment neuf sur 4 niveaux accueillant** : des espaces de vie étudiante (vie associative étudiante, cafeteria, bibliothèque, maison des langues), un amphithéâtre de 90 places, des salles d'enseignement, un Pôle Recherche.

Sur le plan environnemental, l'opération répond aux critères actuels de construction, et elle privilégie en terme de développement durable : la relation du bâtiment avec son environnement immédiat, la gestion de l'énergie, la maintenance/pérennité des performances environnementales.

Effectifs cibles

Le projet a été élaboré en vue de répondre aux objectifs étudiants cibles à l'horizon 2020/2022 : 739 étudiants en formation initiale (contre 511 actuellement). À cela, s'ajoute les effectifs croissants de formation continue à l'ESPE (150).

Cette évolution résulte :

- du développement et de l'optimisation des filières à l'IUT
- de l'augmentation croissante des étudiants à l'ESPE avec le projet de création d'une licence passerelle
- la création d'une filière ingénieur « smart agriculture »

Les effectifs enseignants sont également évalués en augmentation (+ 9 ETP).

Dimensionnement du projet et gains générés

La superficie du campus au terme des travaux comptera 7 913 m² (5 097 m² de surface utiles), contre 10 686 m² actuellement soit un gain de surface de 26 %.

La réduction des dépenses de fonctionnement (énergie/entretien) est évaluée à 193 250 € annuels.

2

Financement du projet

L'opération est estimée à 9 M€ TTC - 7,5 M€ HT, et financée par :

Etat :	3 M€
CAC :	3,6M€
Conseil Régional :	0,7M€
Ville de Châlons-en-Champagne :	0,16 M€

Les dépenses annexes :

Équipement

Bibliothèque/maison des langues 300 000 €

Équipements numériques 250 000 €

Mobilier 300 000 €

Déménagement (17€/m²) 51 000 €

Il conviendra de prévoir la prise en charge de ces postes dès 2020, date à laquelle sera mis en service ce nouveau campus.



ANNEXE 4 :

- Statuts du SUAPS corrigés suite au CA**



**SERVICE UNIVERSITAIRE
DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**



**SERVICE UNIVERSITAIRE
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Titre 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1

Il est créé à l'université de Reims- Champagne- Ardenne un service commun intitulé « Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives » (SUAPS) conformément aux dispositions des articles L714-1 et D714-41 à D714-46 du code de l'éducation.

Article 2 :

Conformément aux textes précités, l'Université organise et développe pour ses étudiants et l'ensemble de son personnel, la pratique des A.P.S.A (Activités physiques, sportives et artistiques) qui est un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Il peut également recevoir tout autre utilisateur sous réserve du respect des conditions définies par l'Université sur proposition du SUAPS.

Titre 2 – ORGANISATION ET MOYENS

Article 3 :

Le SUAPS est administré par un Conseil des Sports présidé par le Président de l'Université ou son représentant et dirigé par un directeur.

A – Directeur

Le SUAPS est dirigé par un directeur choisi parmi les professeurs d'éducation physique et sportive affectés à l'université. Le directeur est nommé, sur proposition du conseil des sports, par le président de l'université. Il gère le service sous l'autorité du président de l'université. Son mandat est de 4 ans renouvelable une fois. En l'absence de candidature, il peut être reconduit dans ses fonctions.

Le Directeur peut recevoir délégation de signature du Président de l'Université.

Le directeur du SUAPS établit chaque année un rapport d'activité ainsi qu'un rapport financier. Ces rapports sont soumis au Conseil des sports du service et présentés au Conseil d'Administration de l'URCA. Il prépare le budget du service et le gère en liaison avec les services concernés de l'Université (Direction des Affaires financières et Agence comptable),

B – Conseil des Sports

Le SUAPS est administré par un Conseil des Sports qui doit se réunir au moins une fois par an. Il est présidé par le président de l'université ou son représentant.

Ce Conseil est composé de 4 collèges et comprend:

1. 5 enseignants, dont 2 parmi les représentants des enseignants d'EPS affectés à l'université concernée ;
2. 5 étudiants participant régulièrement à la vie sportive de l'université
3. 2 représentants des BIATSS de l'université ;
4. 3 personnalités extérieures à l'université, choisies en fonction de leur compétence par le recteur après avis du conseil des sports.

S'il n'est pas membre du conseil des sports, le Directeur du SUAPS assiste au Conseil des sports avec voix consultative.

Le président de l'association sportive de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne affiliée à la FF Sport U, le Directeur du CRSU (Comité régional du sport universitaire) ainsi que le Doyen de l'UFR STAPS sont invités permanents.

La durée des mandats des élus est de quatre ans pour les enseignants et les personnels BIATSS et de deux ans pour les étudiants.

Les représentants des étudiants, des enseignants, des personnels BIATSS sont désignés par le Conseil d'Administration, à la majorité simple, sur proposition du Président de l'Université, après avis du Conseil des sports.

Le Conseil des sports élabore le budget du service des activités physiques et sportives. Ce budget est présenté à l'adoption du conseil de l'université par son président.

Article 4 :

Le SUAPS, pour son fonctionnement, gère les moyens qui lui sont attribués. Il dispose de moyens financiers, notamment une subvention globale de fonctionnement ainsi qu'une dotation en personnel.

Titre 3 – MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Article 5 :

A- Missions :

Le SUAPS a pour missions :

- La mise en place d'une offre d'activités physiques, sportives et artistiques dédiée aux personnels et aux étudiants
- De définir l'organisation générale des APSA (Activités physiques, sportives et artistiques) et d'en assurer sa mise en œuvre
- D'informer les usagers des possibilités offertes
- De développer le lien sport-santé, les pratiques d'entretien
- De promouvoir la reprise d'activité et ainsi lutter contre la sédentarité
- De contribuer au rayonnement de l'URCA à travers l'entraînement à la pratique sportive de compétition via l'ASURCA (Association sportive de l'Université de Reims Champagne-Ardenne).
- De gérer la contribution sportive facultative versée par les utilisateurs et tout autre financement affecté par l'Université.

- De définir les orientations concernant l'utilisation des moyens affectés à l'activité sportive (locaux, personnels, moyens financiers) et de veiller à leur bonne utilisation.
- De proposer et mettre en œuvre avec les différents services et composantes concernés, les formations A.P.S. intégrées dans le cursus des étudiants (UE Transversales dans le cadre du LMD ou UV Sport optionnelles à l'IUT)
- D'apporter son concours à la préparation et au déroulement des compétitions universitaires.
- De gérer, en concertation avec L'UFR STAPS, la mise en place du statut de sportif universitaire de haut niveau de l'Université de Reims- Champagne- Ardenne

B – Encadrement :

L'encadrement des activités physiques et sportives est confié :

- Aux enseignants d'éducation physique et sportive affectés au SUAPS
- A des enseignants d'éducation physique et sportive vacataires
- A des éducateurs sportifs vacataires (étudiants ou non), titulaires des diplômes ou brevets permettant l'encadrement des activités physiques et sportives concernées.
- A des étudiants de master STAPS spécialistes d'une discipline sportive spécifique.

L'enseignement des activités physiques et sportives, au titre des unités d'enseignement transversales ou des unités d'enseignement optionnelles est confié en priorité à des enseignants d'éducation physique et sportive de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

En complément, le cas échéant, le SUAPS peut s'adjoindre les services de vacataires (enseignants d'éducation physique et sportive ou éducateurs sportifs) après avis favorable de la commission de spécialistes concernée.

Titre 4 – DISPOSITIONS FINALES

Article 6 :

Un règlement intérieur pourra être élaboré en tant que de besoin pour le bon fonctionnement des activités sportives. Il sera mis en application après avis du conseil des sports et signature conjointe du directeur du service et du président de l'Université.

Article 7 :

Les modifications aux présents statuts peuvent être proposées par le conseil des Sports du SUAPS à la majorité absolue des membres en exercice pour adoption par le conseil d'administration de l'Université.

Campus Moulin de la Housse - 22Chemin des Roullers - 51100 REIMS
Tél. – Fax 03 26 91 34 17 - E-mail : suaps@univ-reims.fr

Avis favorable de la Commission des Statuts du 21 Octobre 2016

Les Statuts du SUAPS ont été adoptés par le CA du 08 Novembre 2016, à l'unanimité.